**CAM de BORDEAUX**

**○ GR ○ GAF**

**REGLEMENT INTERIEUR**

**Saison 2022-2023**

 Monsieur ou Madame..................................................Responsable légal de l’enfant.................................................... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur qui lui est remis ce jour et plus particulièrement de l’« Article 9 – concernant les responsabilités pour les enfants mineurs :

*« Les parents ou responsables légaux d’enfants mineurs restent entièrement responsables devant le CAM ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge.*

*La responsabilité du Club n’est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l’enfant à l’animateur responsable du cours, sur le lieu d’entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s’ils ont signé une décharge. Les modalités particulières concernant les transports lors de déplacements sportifs sont précisées lors de la convocation à la dite compétition.*

*En amenant l’enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l’enfant s’assurera de la présence effective d’un entraîneur (en cas d’absence de celui-ci 15 mm après l’horaire prévu, le cours sera annulé). Les parents ou les représentants légaux doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant. Ils doivent signer une décharge s’ils souhaitent venir chercher leur enfant sur le parking du stade.*

*Les parents ou responsables légaux des pratiquants mineurs sont responsables de leurs enfants :*

* *Jusqu’à l’arrivée du professeur,*
* *Dans les couloirs et vestiaires du stade,*
* *Après la fin de séance d’entraînement. »*

 J’autorise le CAM de Bordeaux à diffuser des images prises dans le cadre de l’activité sportive par voie de presse, sur le site internet du Club et sur les réseaux sociaux. : Oui  Non 

 A Bordeaux, le........................................

 SIGNATURE..................................................

69 Av. de Bourranville, 33700 Mérignac

Res. Le clos Montesquieu, Bât 15, Appt 224 – Tel : 06 24 07 19 28

**CAM de BORDEAUX**

**○ GR ○ GAF**

CHARTE DU GYMNASTE

 **1.** Respecter les valeurs et les règlements de la FFGym

 **2.** Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels,

organisateurs et médias, ainsi que l’environnement dans lequel il évolue

 **3.** Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l’égard des partenaires et des

adversaires

 **4.** S’interdire l’utilisation de substances ou de procédés interdits

 **5.** Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie

 **6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l’aire sportive

 **7.** Accepter les règles et le résultat en toute circonstance

 **8.** S’engager dans sa pratique, développer le goût de l’effort et le dépassement de soi

 **9.** Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis

**10.** Représenter avec fierté et loyauté son club

Monsieur ou Madame..................................................Responsable légal de l’enfant.................................................... reconnaît avoir pris connaissance de la charte du gymnaste, établie par la fédération française de gymnastique.

 A Bordeaux, le........................................

 SIGNATURE..................................................

69 Av. de Bourranville, 33700 Mérignac

Res. Le clos Montesquieu, Bât 15, Appt 224 – Tel : 06 24 07 19 28